

Code de bonne Conduite

Document à diffusion
publique à destination des
clients, partenaires et
collaborateurs.

V1.0 - 20201202



Préambule :

Paris, le 02.12.2020

La réussite et la réputation de ellz and beyond, reposent non seulement sur la qualité de ses produits et des services offerts, mais aussi sur la confiance que le groupe inspire à ses clients, partenaires privés ou publics et ses collaborateurs.

Conformément à notre stratégie d'entreprise, et dans la continuité du projet de certification ISO 9001, nous, ellz and beyond, avons intégré les principes de Légalité et de Responsabilité dans nos règles de Gouvernance d'entreprise.

Chaque entité du groupe ellz and beyond, respecte la législation et différentes règles applicables en vigueur dans le pays dans lequel elle exerce son activité.

Pour le Groupe ellz and beyond, la conformité s'étend du respect des lois et exigences réglementaires, au respect des valeurs éthiques telles que l'intégrité, l'équité et la pérennité qui sont vécues en toute transparence au sein du Groupe tant en interne que dans les relations vers l'extérieur. Les directives nationales ou internationales viendront compléter, le cas échéant, les présentes Règles.

Le présent Code de Bonne Conduite s'applique à l'ensemble de nos activités et définit les bases du comportement éthique que chacun de nos collaborateurs doit adopter en toute circonstance.

Le directeur Général
Aymen ELLOUZE

Sommaire :

- I. Questions fréquemment posées
- II. Quelques définitions
- III. Règles de conduite en matière de relations avec les clients et les fournisseurs
- IV. Règles de conduite en matière de responsabilité sociale et sociétale
- V. Règles de conduite en matière d'anticorruption
- VI. Règles de conduite en matière de protection et de réputation
- VII. Avoir un comportement éthique

I.

Questions fréquemment posées :

Qu'est-ce que le code de bonne conduite ?

Le Code de Bonne Conduite contient un ensemble de principes qui doivent être respectés par tous les collaborateurs de ellz and beyond. La conformité (« Compliance ») avec ces principes représente la meilleure garantie possible d'un comportement licite.

Pourquoi avoir un code de bonne conduite ?

Dans le cadre d'une approche globale de qualité ciblant les clients, partenaires et collaborateurs, ellz and beyond tient à s'assurer d'être un modèle de comportement éthique et légal.

Par les règles définies dans le Code de Bonne Conduite, ellz and beyond demande à l'ensemble de ses collaborateurs d'adopter en toutes circonstances un comportement éthique et conforme aux lois et règlements.

Qu'est-ce que La Compliance ?

La Compliance signifie : être en conformité avec tous les règlements applicables.

Est-ce-que la conformité avec le Code de Bonne Conduite suffit pour assurer la Compliance ?

En respectant les règles fixées dans le Code de Bonne Conduite, chaque collaborateur de ellz and beyond a la possibilité d'assurer la Compliance dans son cadre de travail. Cependant, ces principes ne peuvent pas couvrir toute éventualité. Le Compliance Officer est donc à la disposition de chaque collaborateur pour toute question.

Quelles sont les conséquences du non-respect du Code de Conduite?

Le Compliance Officer s'adressera à la personne n'ayant pas respecté le Code ainsi qu'à son supérieur hiérarchique afin de mettre en place toute mesure corrective nécessaire permettant d'éviter la reproduction d'un tel incident. Le respect des règles éthiques fait partie des obligations de chaque salarié de l'entreprise et le non-respect de ces règles pourra entraîner un traitement disciplinaire le cas échéant.

Qui contacter pour des questions concernant le Code de Bonne Conduite ou concernant la Compliance en général ?

Pour toute question concernant les sujets précisés ci-dessus, les collaborateurs sont priés de contacter leur supérieur hiérarchique ou le Compliance Officer.



Comment signaler des éventuelles violations des règles contenues dans le Code de Bonne Conduite ?

Les personnes signalant une éventuelle violation du Code en toute bonne foi ne pourront subir aucune sanction ou représailles de la part de sa hiérarchie ou de la Direction Générale, ces sanctions ou représailles étant elles-mêmes considérées comme des violations graves de ce Code. D'une manière générale, en cas de doute sur une violation éventuelle aux règles contenues dans le présent Code et plus généralement lorsque vous avez un doute sur une attitude au sein de l'entreprise que vous considérez comme contraire à l'éthique, vous êtes invité à vous adresser en priorité soit à votre supérieur hiérarchique, soit au Compliance Officer le cas échéant.

II. Quelques définitions :

Définition d'un intérêt :

Un intérêt est la source d'un avantage de quelque nature que ce soit, matériel ou immatériel, professionnel, commercial, financier ou personnel.

Définition d'un conflit d'intérêts :

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle un dirigeant, un collaborateur de la société de gestion, un client ou la société de gestion elle-même, a un intérêt d'ordre matériel, professionnel, commercial, ou financier qui vient concurrencer l'intérêt d'un ou des clients, lequel doit primer.

Définition d'un abus d'intérêts :

L'abus d'intérêts est une situation dans laquelle le résultat d'une opération effectuée par ellz and beyond ou un de ses collaborateurs comporte un désavantage sensible pour les intérêts d'un client et, en contrepartie, un avantage sensible pour ellz and beyond, un collaborateur, un autre client ou tout autre tiers, sans que les autres parties en soient informées ou en violation du présent code de bonne conduite.

Définition de la corruption :

La corruption est un comportement pénalement répréhensible par lequel une personne (le corrompu) sollicite, agréé ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions.

Définition du trafic d'influence :

Le trafic d'influence est le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, ou investie d'un mandat électif public, de solliciter ou d'agréer sans droit et à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour elle-même ou pour autrui et ce, soit pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat, ou faciliter par sa fonction, sa mission ou son mandat ; soit pour abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

III.

Règles de conduite en matière de relations avec les clients et les fournisseurs :

Relations avec les clients :

Ellz and beyond fournit aux grands comptes publics et privés des prestations de conseil en aménagement des espaces de travail, et des systèmes d'information dédiés. L'entreprise place au cœur de son projet la confiance et la satisfaction de ses clients. Ellz and beyond souhaite que chaque collaborateur s'implique dans cette relation en gardant à l'esprit la primauté de l'intérêt du client dans chacune de ses actions.

C'est ainsi eu nous avons entrepris depuis fin 2020 une démarche de certification ISO 9001 affirmant ce positionnement.

Pour s'assurer que les attentes de ses clients sont bien respectées, des enquêtes de satisfaction et des ateliers sont menées auprès de nos différents clients. Les réclamations des clients sont traitées par les équipes durement formées. Ces premières sont tracées dans un portail internet permettant de faire évoluer notre base de connaissances. (plateforme : ellza)

Données à caractère personnel des clients :

ellz and beyond s'est doté d'une charte sur l'usage des données à caractère personnel de ses clients. Elle fournit un cadre de référence à l'ensemble des collaborateurs et rappelle les engagements pris par la Direction dans le cadre des contrats signés avec les clients.

Ellz and beyond prend position sur le sujet sensible des données personnelles, en s'engageant à donner priorité à la sécurité des données, à utiliser les données dans l'intérêt de ses clients, à agir avec éthique et responsabilité, avec transparence et pédagogie envers ses clients, à laisser à ses clients la maîtrise de leurs données et de l'usage qui en est fait.

Relations responsables avec les fournisseurs :

Dans les cadres des missions confiées, ellz and beyond peut être amené à être intégrateur de solutions ou de services tiers.

Ellz and beyond s'engage à recourir à des fournisseurs qui présentent les mêmes niveaux d'exigence en matière d'éthique et de responsabilité et d'assurer l'équité financière en matière de règlement.

Concurrence :

Le droit de la concurrence est constitué d'un ensemble de règles applicables aux entreprises qu'elles soient privées ou publiques qui opèrent sur différents marchés. Il a pour but de maintenir le principe d'une concurrence libre et loyale, et d'assurer ainsi la protection des consommateurs.

Toutes les activités d'ellz and beyond doivent être réalisées dans le respect du droit de la concurrence, dont le principe de base est que les entreprises opérant sur un marché doivent déterminer leur stratégie de façon autonome. Les ententes entre entreprises indépendantes ainsi que les abus de position dominante sont donc strictement interdites.

IV.

Règles de conduite en matière de responsabilité sociale et sociétale :

Protection des données des collaborateurs :

Toute personne a droit au respect de sa vie privée. Les données personnelles ne doivent être recueillies, traitées et conservées que pour un usage déterminé et légitime conformément à la RGPD.

Ellz and beyond en qualité d'employeur, garantit à ses collaborateurs la protection de leurs données personnelles et le respect de leur vie privée au travers d'une charte collaborateurs.

Santé et sécurité au travail :

Toute personne travaillant pour ou avec ellz and beyond doit pouvoir le faire dans un environnement de travail sûr, collaboratif et respectueux. ellz and beyond s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Non-discrimination, Diversité et mixité :

La discrimination survient lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre personne en raison de certaines caractéristiques : comme l'âge, l'appartenance à une ethnie, nation, prétendue race, la situation de famille ou grossesse, l'identité de genre, caractéristiques génétiques, handicap, perte d'autonomie, état de santé ou toute autre différence perçue...

Ellz and beyond est une entreprise diverse, convaincue que veiller à intégrer, révéler les talents et promouvoir l'ensemble des collaborateurs dans leur diversité, est une force pour le développement de l'entreprise. Promouvoir la mixité et la diversité, c'est créer une culture d'entreprise ouverte, responsable, porteuse de cohésion interne et de progrès. La direction générale y tient particulièrement.

Lutte contre le harcèlement :

Le harcèlement se définit comme tout comportement ou conduite non désiré ou non sollicité à destination d'un individu ou d'un groupe d'individus qui, par sa gravité et/ou persévérance est passible de créer un environnement hostile ou intimidant et d'impacter de manière négative la participation d'un individu dans son travail. Le harcèlement peut être moral et prendre la forme de propos désobligeants, d'humiliations, brimades, intimidations ou insultes. Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante

Ellz and beyond considère que tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre du droit au respect et à la dignité humaine et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel, d'agissement sexiste ou de violence au travail est inacceptable. Ellz and beyond s'engage dans la prévention, la détection et la résolution de ces agissements qui constituent des délits lourdement sanctionnés.

Activités extra-professionnelles :

L'exercice d'un emploi salarié ne prohibe pas celui d'une activité indépendante en parallèle non salariée. Le cumul est possible puisque seule l'activité salariée est soumise à la réglementation sur la durée du travail.

Cependant, si le principe est la liberté du travail, le salarié doit respecter une déontologie professionnelle vis-à-vis de son employeur et de ses clients. En effet, pendant toute la durée de l'exercice de sa fonction, le collaborateur est tenu à une obligation de loyauté à son égard. De façon générale, cette obligation consiste à ne pas nuire à la réputation ou au bon fonctionnement de la Société, notamment par des actes de dénigrement ou de concurrence contraires à l'intérêt de l'entité.

V. Règles de conduite en matière d'anticorruption :

Lutte contre la corruption :

Notre politique anticorruption se veut simple. Il est strictement interdit aux collaborateurs de se livrer à des actes de corruption, quelle qu'en soit la forme ou la raison. La corruption entrave le jeu de la libre concurrence et nuit au développement économique ; elle peut avoir de très lourdes conséquences financières, commerciales et pénales, pouvant porter gravement atteinte à la réputation et l'image de ellz and beyond. Le collaborateur participant à un acte de corruption, peut s'exposer également, à titre personnel, à des sanctions disciplinaires voire pénales.

Lutte contre le trafic d'influence :

Il est strictement interdit aux collaborateurs de se livrer à tout trafic d'influence, quelle qu'en soit la forme ou la raison. Tous les collaborateurs doivent adopter une conduite des affaires conforme à la réglementation anticorruption applicable dans les pays dans lesquels nous sommes présents. Les cadeaux, avantages ou opérations de relations publiques offerts aux agents publics sont strictement interdits. Certaines opérations impliquant des agents publics nécessitent une vigilance particulière.

Conflits d'intérêt :

Ellz and beyond condamne toutes situations de conflit d'intérêt. Celles -ci peuvent en effet constituer des faits de corruption ou de trafic d'influence et exposer l'entreprise et ses collaborateurs à des accusations de partialité ou de malhonnêteté. Elles peuvent également avoir des conséquences sur la réputation et l'image d'ellz and beyond et de ses collaborateurs.

Lobbying et financement de partis politiques :

Ellz and beyond est une entreprise apolitique. Elle s'interdit tout engagement politique. Les engagements politiques des collaborateurs restent personnels et doivent s'exercer en dehors du temps de travail et à l'extérieur de l'entreprise.

Sponsoring :

Le sponsoring sportif fait partie de la stratégie de communication d'ellz and beyond. Les sponsorings sont conformes aux valeurs défendues par ellz and beyond.

VI. Règles de conduite en matière de protection et de réputation :

Confidentialité :

Toutes les informations relatives à ellz and beyond et à ses clients, leurs salariés, leurs organisation interne, leur parc immobilier, les systèmes d'information, les procédures de sécurité ou encore les fournisseurs et le sous-traitants, sont confidentielles.

En cas de divulgation d'une information confidentielle, la responsabilité du collaborateur est engagée. Lorsqu'il s'agit d'informations non publiques d'une société cotée, le non-respect de leur confidentialité peut être sanctionné pénalement, administrativement et professionnellement. Chaque collaborateur est dépositaire et responsable des informations confidentielles qu'il reçoit. Il ne les utilise en interne que dans le cadre de nécessités professionnelles et ne les divulgue à l'extérieur de l'entreprise que s'il est autorisé à le faire ou dans les cas prévus par la Loi.

Les collaborateurs doivent également appliquer, avec la plus grande rigueur, le principe de confidentialité dès lors qu'ils se trouvent à l'extérieur. Cela concerne l'utilisation des médias sociaux mais également des conversations de leur sphère privée (famille, amis...) ou publiques (transports, restaurants, lieux publics en général). Ils sont responsables de leurs publications sur Internet et doivent veiller à ne pas y diffuser des informations qu'ils ne donneraient pas à l'extérieur par d'autres moyens. Ce principe de confidentialité vaut également sur les réseaux sociaux professionnels.

Ellz and beyond attache une attention particulière à la sécurité des informations et a entrepris depuis fin 2020 une démarche de certification ISO 27001, permettant de se doter des procédures et outils nécessaires.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme :

Ellz and beyond condamne fermement toute pratique de blanchiment d'argent et financement du terrorisme. Il ne va de son image et de son positionnement en tant que conseil.

Lutte contre l'évasion fiscale :

Ellz and beyond est implantée dans plusieurs pays et considère de ce fait qu'une approche cohérente et responsable de la fiscalité constitue un élément essentiel de sa stratégie, inscrite dans le long terme.

Ellz and beyond, traite avec intégrité et transparence toute question fiscale la concernant. Toutes les opérations et transactions réalisées reposent sur une réalité économique et ellz and beyond ne cherche pas à éviter l'impôt au travers de structures prévues à cet effet.

Prévention de la fraude et du piratage informatique :

La fraude est un acte intentionnel, effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation.

Il est possible de distinguer deux types de fraude selon l'origine des acteurs malveillants :

- la fraude externe est le fait d'individus, isolés ou en groupe, clients ou non, agissant en vue d'obtenir des fonds, des documents ou des informations utilisables à leur profit au détriment d'une entreprise, de ses clients ou de tiers ;
- la fraude interne est caractérisée par l'acte malveillant d'un collaborateur au préjudice de son entreprise ou des intérêts d'un tiers géré par l'entreprise ;

ellz and beyond attache une importance fondamentale à la prévention de la fraude, dont les techniques sont toujours plus nombreuses et sophistiquées, notamment face à la transformation digitale. La protection contre le piratage informatiques est un enjeu principal pour ellz and beyond.

Respect des droits de propriété intellectuelle :

Le respect des droits de la propriété intellectuelle s'étant à ellz and beyond, ses clients et ses fournisseurs.

Toutes les informations représentent un avantage compétitif, ou classées comme confidentielles, sont considérés comme actifs de grande valeur et doivent être protégées avec le plus grand soin, physiquement et sur le plan juridique.

La protection physique inclut l'utilisation de mots de passe et le chiffrement des données électroniques, l'emploi de lieux de stockage verrouillés pour la documentation papier. Elle implique également de traiter avec attention la correspondance papier ou électronique et de s'abstenir de discussions confidentielles en public.

Les collaborateurs ellz and beyond doivent préserver la confidentialité des informations aux quelles ils accèdent. Ces secrets peuvent inclure

des informations relatives au développement de systèmes, processus, produits, savoir-faire et technologies.

Par ailleurs, tous les collaborateurs ont la formelle interdiction de s'approprier une information apprise d'un tiers dans le cadre professionnel lorsqu'il est raisonnable de penser que cette information est confidentielle, que cette appropriation constitue un plagiat ou une violation des droits de propriété intellectuelle (y compris les brevets, droits d'auteur, marques commerciales, noms de domaines ou secrets industriels ou commerciaux) d'un tiers.

Utilisation des réseaux sociaux :

Ellz and beyond est présente sur les médias sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn, etc.) pour communiquer avec ses clients et parties prenantes, tout en restant attentive aux propos tenus.

Sauf abus, tout collaborateur de ellz and beyond jouit, dans la Société et en dehors de celle-ci, de sa liberté d'expression. Chacun se doit toutefois d'agir de manière responsable en adoptant un comportement approprié et de bonnes pratiques. Une utilisation des réseaux sociaux à des fins privées depuis le poste de travail est possible sous réserve de ne pas en abuser, d'y avoir recours à bon escient et de façon ponctuelle, et sans excéder son droit de liberté d'expression à l'encontre de la Société, de ses dirigeants ou encore de ses collègues de travail. Toute divulgation d'information relatives aux clients de ellz and beyond est interdite.

Protection des biens et actifs de l'Entreprise :

Nous protégeons les biens, les actifs et les opportunités commerciales de l'entreprise. Les biens et actifs essentiels à l'exercice des activités de l'entreprise ont été constitués grâce au travail et à l'implication de chacun des collaborateurs. La pérennité de notre réussite repose sur la protection et la préservation de ces biens et actifs. Tous les collaborateurs sont donc tenus de protéger et de préserver les biens et autres actifs de valeur afin de garantir et de promouvoir le développement continu de l'entreprise.

VII.

Avoir un comportement éthique

c'est quoi ?

ÊTRE RESPONSABLE DANS NOS RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

Toute relation doit être établie dans le respect des principes de loyauté et de solidarité, et des engagements pris à l'égard de nos clients et de nos fournisseurs. Les décisions doivent être prises en s'assurant de la primauté de l'intérêt du client.

RESPECTER LES PERSONNES

Que ce soit dans les relations entre collaborateurs de l'entreprise ou avec toute partie prenante, le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux doit être rigoureusement appliqué. Prévenir toute forme de discrimination ou de harcèlement, promouvoir la diversité et la mixité, respecter les mesures relatives à la santé et la sécurité, ou encore s'assurer de la protection des données des collaborateurs et des clients sont des principes que nous devons tous respecter pour créer un climat de travail favorable, source de performance et de satisfaction.

PRÉVENIR ET DÉTECTER LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

La lutte contre la corruption est un objectif de bien commun majeur qui porte les valeurs suivantes : honnêteté, intégrité, loyauté, transparence et impartialité. Le volet anticorruption, intègre les principes fondamentaux relatifs à la mise en place de mesures appropriées pour prévenir, détecter et dissuader les pratiques de corruption ou de trafic d'influence avec une « tolérance zéro ». Parmi les autres thèmes traités, figurent les cadeaux et invitations, les paiements de facilitation, les conflits d'intérêts, le mécénat, le sponsoring et la représentation d'intérêt (lobbying).

FAIRE PREUVE DE VIGILANCE AU SUJET DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Ellz and beyond prend position sur le sujet sensible des données personnelles, en s'engageant à donner priorité à la sécurité des données, à utiliser les données dans l'intérêt de ses clients, à agir avec éthique et responsabilité, avec transparence et pédagogie envers ses clients, à laisser à ses clients la maîtrise de leurs données et de l'usage qui en est fait. A cet effet une démarche de certification ISO 27001 est en cours.

S'ABSTENIR DE TOUTE ACTION SUSCEPTIBLE DE NUIRE À LA RÉPUTATION D'ELLZ AND BEYOND ET DES SES CLIENTS

Nous sommes tous responsables de notre image et de celle de nos clients. Le risque d'une publicité négative, en particulier sur les réseaux sociaux, est porteur d'impact potentiel sur l'image et d'une atteinte à la confiance qui est témoignée à notre entreprise. Pour éviter ce risque, nous devons veiller à préserver notre réputation en respectant l'ensemble des principes présentés dans ce code, en veillant à ne pas tenir de propos pouvant engager ellz and beyond, à ne pas divulguer d'informations confidentielles sur son environnement professionnel et à ne pas participer à la diffusion de rumeurs.



AND BEYOND

Ellz And Beyond France est une SAS au capital de 5000 euros

Siège social : 4 Place de l'Opéra, 75002 Paris, France

Téléphone : +33 (0)1 45 22 55 06

Siren : 752 546 465 RCS Paris –

Site internet

www.ellz.net